

AVENANT 1

à la convention relative à la réalisation d'un observatoire social de la ville d'Esch-sur-Alzette

| I | = | n | + | r | _ |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | ш | | г |

La Ville d'Esch-sur-Alzette, représentée par le Collège Echevinal ci-après dénommé « Commune », d'une part,

et

Le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, sis 11, Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette, représenté par Prof. Aline MULLER, Directrice Générale ci-après dénommé « LISER », d'autre part,

Les Parties conviennent par le présent avenant que l'article 3 de la convention relative à la réalisation d'un Observatoire social de la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la durée est modifié comme il suit :

3. Durée

3.1. La date d'entrée en vigueur de la convention est le 5 juillet 2019 et prend fin le 30 juin 2020.

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette

Pour le LISER

Georges Mischo – Bourgmestre

Prof. Aline MULLER

Directrice Générale

Martin Kox - Echevin

André Zwally – Echevin

Pierre-Marc Knaff - Echevin

Mandy Ragni - Echevine